

## Pédophilie : rappel des procédures de l'Église en cas de soupçons d'abus sexuels

ARTICLE | 13/04/2010 | Par Anita S. Bourdin / Zenit.org

« *Toujours* » suivre les procédures du droit civil, déclarer les crimes « *aux autorités compétentes* » et donner priorité à la « *protection des enfants* », c'est ce que préconise le droit de l'Église, comme le rappelle aujourd'hui le Vatican. Un *Guide pour comprendre les procédures de base de la Congrégation pour la doctrine de la foi concernant les accusations de sévices sexuels* est publié, en anglais, sur le site Internet du Vatican.



Le texte se trouve dans la section du site du Vatican consacré à la documentation sur la « *Réponse de l'Église* » aux cas « *d'abus sur mineurs* ». *Sacramentorum sanctitatis tutela* (texte en latin), du 30 avril 2001 ; et dans le [Code de droit canonique](#) de l'Église catholique latine, de 1983.

Ce guide annonce que la Congrégation pour la doctrine de la foi (CDF) a entrepris une révision de certains articles de *Sacramentorum sanctitatis tutela*, afin de le mettre à jour à la lumière des « *facultés spéciales* » accordées à la Congrégation pour la doctrine de la foi par Jean-Paul II et par Benoît XVI.

Les modifications proposées à l'examen ne changeront pas les procédures suivantes indiquées par le guide :

### A. Procédures préliminaires

Le diocèse local examine toute allégation d'abus sexuel sur un mineur de la part d'un clerc.

Si l'allégation a un semblant de vérité, l'affaire est renvoyée à la CDF. L'évêque local transmet toutes ses informations à la CDF et donne son avis sur les procédures à suivre et les mesures à prendre à court et long terme.

Le droit civil concernant la déclaration des crimes aux autorités compétentes doit toujours être suivi.

Durant l'étape préliminaire et avant que l'affaire ne soit conclue, l'évêque peut prendre des mesures de précaution pour protéger la communauté, y compris les victimes. En effet, l'évêque local conserve le pouvoir de protéger les enfants en limitant les activités de tout prêtre dans son diocèse. Cela fait partie de son autorité ordinaire qu'il est encouragé à exercer dans toute la mesure nécessaire, pour s'assurer que les enfants ne soient pas agressés, et ce pouvoir peut être exercé à la discrétion de l'évêque avant, pendant et après toute procédure canonique.

### B. Procédures de la Congrégation pour la doctrine de la foi

La CDF étudie le cas présenté par l'évêque local et demande également des informations supplémentaires si nécessaire.

La CDF a un certain nombre d'options.

### SUR LE MÊME THÈME



**Lettre pastorale aux catholiques d'Irlande - « Scandalisé » et « blessé » par les actes pédophiles de prêtres irlandais, le pape les invite à coopérer avec la justice**  
Dans une Lettre pastorale aux catholiques d'Irlande, publiée le 20 mars 2010, Benoît XVI se...



**Pédophilie - Rome publie de nouvelles normes disciplinaires pour le clergé**  
Le Vatican a rendu publiques de nouvelles règles de gestion des affaires d'abus sexuels sur...

**Lutte contre la pédophilie - L'épiscopat américain pour les grands moyens**  
La suspension de tout prêtre ayant abusé sexuellement d'un mineur, une plus grande transparence...

**Secret professionnel Le tribunal ecclésiastique Que dit la loi Le cas de Mgr Pierre Pican - Un conflit entre l'Église et l'État**  
Après une perquisition surprise de la Police judiciaire au tribunal ecclésiastique de Lyon cet...

### POUR ALLER PLUS LOIN

#### Livres



#### Inceste

À la naissance de son premier enfant, Virginie réalise qu'elle ne supporte pas que son père touche sa fille. Elle se lance alors dans une psychanalyse au cours de laquelle la voix de la petite...

Réagir

**Vers la guérison et le renouveau : les abus sexuels sur des mineurs**

## 1 - Procédure pénale

La CDF peut autoriser l'évêque local à mener un procès devant le tribunal pénal de l'État avant le tribunal de l'Église locale. Dans ce cas, un recours pourrait être adressé à un tribunal de la CDF.

La CDF peut autoriser l'évêque local à mener une enquête devant un délégué de l'évêque local assisté de deux assesseurs. Le prêtre accusé est appelé à répondre aux accusations et à examiner les éléments de preuve. L'accusé a le droit de présenter un recours à la CDF contre un décret le condamnant à une peine canonique. La décision des cardinaux membres de la CDF est définitive.

Si le religieux est jugé coupable, les procédures pénales judiciaire et administrative peuvent condamner un clerc à un certain nombre de peines canoniques, la plus grave étant la réduction à l'état laïque. La question des dommages et intérêts peut également être directement traitée au cours de ces procédures.

## 2 - Cas soumis directement au Saint-Père

Dans des cas très graves, où un tribunal pénal de l'État a déclaré le clerc coupable d'abus sexuel sur des mineurs ou lorsque la preuve est accablante, la CDF peut choisir de porter l'affaire directement devant le Saint-Père en demandant au pape de promulguer un décret *ex officio* c'est-à-dire sa réduction à l'état laïque. Aucun recours canonique n'est prévu contre un tel décret papal.

La CDF apporte également au Saint-Père les requêtes des prêtres accusés qui, conscients de leurs crimes, demandent à être dispensés de l'obligation de prêtrise et veulent revenir à l'état laïque. Le Saint-Père accède à ces demandes pour le bien de l'Église.

## 3 - Mesures disciplinaires

Dans le cas où le prêtre accusé a admis ses crimes et a accepté de vivre une vie de prière et de pénitence, la CDF autorise l'évêque local à publier un décret interdisant ou limitant le ministère public d'un tel prêtre. Ces décrets sont imposés par décision pénale et encourrent une peine canonique dans le cas d'une violation des conditions du décret, en n'excluant pas la réduction à l'état laïque. Un recours administratif auprès de la CDF est possible contre ces décrets. La décision de la CDF est définitive.

Anita S. Bourdin / Zenit.org

**MOTS CLÉS** : LÉGISLATION, PÉDOPHILIE, VATICAN

## LA RÉDACTION VOUS CONSEILLE :

### Pédophilie dans l'Église : la colère du pape (ARTICLE)

Benoît XVI n'a pas l'habitude de se dérober. Face aux manquements de l'Église irlandaise...

### Pédophilie : le Père Lombardi reconnaît la gravité de la tourmente que traverse l'Église (ARTICLE)

Reconnaissant « la gravité de la tourmente que traverse l'Église » avec la révélation...

### L'Appel à la vérité sur les affaires de pédophilie dans l'Église (ARTICLE)

Près de 15 000 personnes en France, mais également à l'étranger, chrétiens ou non...

### Évêques, que faites-vous en cas de soupçon de pédophilie sur l'un de vos prêtres ? (ARTICLE)

C'est la question que nous avons posée aux évêques de Cambrai, Tours et Évry-Corbeil-Essonnes...

### Pas de tribunal pour Benoît XVI (ARTICLE)

Pédophilie. Face à la justice américaine qui tente d'impliquer le pape dans le procès d'un...

### Pédophilie : le Vatican invite les évêques du monde entier à participer à la « guérison » de l'Église (ARTICLE)

Les évêques du monde entier sont invités à participer au symposium de 2012 sur la pédophilie...



Organisé par l'Université pontificale grégorienne, un symposium sur la douloureuse question des abus sexuels sur mineurs dont se sont rendus coupables des membres du clergé, se tenait à Rome...

Réagir

## Films



### Calvary

Le réalisateur irlandais John Michael McDonagh (L'Irlandais) sait qu'il met le doigt sur une plaie à vif : en Irlande, le scandale des abus sexuels de la part de prêtres a ébranlé...

Réagir

## Les misérables

Réagir

## Bonnes adresses

### Fraternité Bon Larron

Association privée de fidèles, reconnue par l'évêque de Versailles. Elle apporte aux détenus un accompagnement fraternel et spirituel.

Réagir

## Missionnaires de la miséricorde divine

Les trois piliers des Missionnaires de la miséricorde sont la miséricorde, l'adoration et l'évangélisation, en particulier auprès des musulmans.. Tout un programme à vivre dans la réalité...

Réagir

## VIENT DE PARAÎTRE



Nouveau - H.-S. n°13

Transmettre la foi sans se prendre la tête

Partagez le plus précieux des héritages!

ACHETER

# APPEL AUX LECTEURS

Faites un don  
pour nous aider  
à rendre *Famille  
Chrétienne*  
accessible à to



VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION D'IM  
égale à 66% du montant versé, dans la li  
de 20% de votre revenu Imposable.